

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 3 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, maire,

Date de convocation : 27/03/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 Absent excusé : 0

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1 - Droit de Prémption Urbain : le conseil municipal, après délibération, **renonce à l'acquisition** de la propriété suivante : A n° 2185 superficie 7 a 99 ca (Les Royats), avec une maison d'habitation et A n° 2188 superficie 1 a 99 ca, (Les Royats).

2 - Taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2018 :

M. Le maire invite M. F. Millet à présenter ce dossier. M. Millet présente l'état (n° 1259) de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2018 et donne des explications.

La commission communale des finances s'est réunie pour étudier diverses possibilités concernant la fixation des taux de ces taxes directes locales pour 2018 et propose 2 % d'augmentation, ceci après avoir pris en considération : le montant des investissements prévus en 2018.

Après délibération, le **conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette proposition et fixe ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales 2018 :**

- Taxe d'habitation : 8.08 %

- Taxe foncière - bâti : 14.29 %

- Taxe foncière - non bâti : 45.83 %

soit 301 645 € total prévisionnel du produit de ces trois taxes directes locales.

3 - Affectation du résultat de fonctionnement, du compte administratif 2017 :

M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier.

Le conseil municipal prend connaissance du compte administratif 2017, lequel fait apparaître notamment :

. un résultat de fonctionnement excédentaire de 248 825.39 €

. un déficit d'investissement de clôture de 28 711.45 €

. des dépenses d'investissement à réaliser pour 130 295.00 €

. des recettes d'investissement à réaliser pour 117 636.00 €,

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 41 371 €, au compte 1068, recette de la section d'investissement du budget d'investissement 2018.

4 - Budget primitif 2018 :

M. le Maire invite Monsieur Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié en commission communale finances). Une présentation détaillée du budget est faite pour chacune des deux sections. Après délibération, le **conseil municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2018.**

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour la **section de fonctionnement à 790 877,00 €** et à **452 177 € pour la section d'investissement (dont pour les dépenses d'investissement :** nouvelles opérations d'équipement : 236 420 € + chapitre 204 : 3 400 € = 239 820 €, remboursements d'emprunts : 53 350 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 130 295 €, solde d'exécution négatif reporté : 28 712 €, **dont pour les recettes d'investissement :** FCTVA - taxe d'aménagement - excédent de fonctionnement : 88 371 €, Virement de la section de fonctionnement : 234 870 €, opération d'ordre entre section : 11 300 €, restes à réaliser de l'exercice précédent : 117 636 €).

5 - Subventions : M. le maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier (étudié par la commission

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 3 avril 2018

communale des finances). **Le conseil municipal**, après délibération, **approuve les critères proposés pour accorder une subvention aux associations de la commune et octroie les subventions suivantes :**

Rire en Coulisses 150 €, Comité des fêtes 450 €, Sou des écoles 600 €, APPIC 450 €, Dynamic'gym 375 €, Rugby Loisir Hautevillois 375 €, Twirling bâton 450 €, USGT Football 600 €, Boule des tilleuls 525 €, St Vincent 600 €, Club de l'Age d'Or 450 €, Jeunesse et Loisirs 600 €.

Chaque membre du conseil municipal, faisant partie du bureau de l'association concernée par la demande, n'a pas participé au débat et au vote de la subvention.

Total des subventions accordées (liste ci-dessus) = 5 625 € (article 6574 du budget 2018).

M. Millet présente toutes les **autres demandes de subventions reçues de la part d'associations ou d'organismes extérieurs à la commune**. Après délibération, **le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas leur accorder de subvention.**

6 - Programme de travaux pour la remise en état de la statue représentant une pèlerine :

M. le maire :

- **rappelle** que la statue représentant une pèlerine qui était installée (depuis le 18 novembre 2017) sur l'espace communal, situé au carrefour de la Rue Centrale et de la Rue des Loubatières (soit à la croisée des chemins de St-Jacques de Compostelle), a été renversée par un quad le 4 février 2018.

La personne qui l'a renversée ne s'est pas fait connaître, une plainte a donc été déposée à la gendarmerie.

- **invite** le conseil municipal à délibérer sur le principe de la remise en état de cette statue estimée à 2 455 €, selon le devis ci-annexé.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter ce programme de travaux évalué à 2 455 €**, selon le devis ci-annexé. Cette dépense est prévue au budget 2018, section d'investissement.

7 - Création d'une attribution de compensation d'investissement :

Vu l'article 1606 nonies C du Code Général des Impôts modifié par l'article 163 de la loi n° 2015-1785 du 29/12/2015 de finances pour 2015 et par l'article 81 de la Loi de finances rectificative de 2016 :

La législation autorise désormais les communes et les EPCI à imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Considérant notamment l'intérêt de comptabiliser sur la section d'investissement la charge d'investissement transférée et retenue sur l'attribution de compensation de chaque commune qui devrait contribuer à préserver le ratio d'épargne de gestion et le ratio d'épargne brute des budgets communaux, mais aussi son ratio de capacité de désendettement (calculé à partir de l'épargne brute dégagée annuellement par la commune).

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le principe de création d'une attribution de compensation dite d'investissement, imputée en section d'investissement en 2018.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver la création d'une attribution de compensation d'investissement en 2018.

8 - Organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 :

Le décret 2017-1108 introduit la possibilité de déroger à l'organisation de la semaine sur 9 demi-journées.

M. Le maire rappelle :

Que le conseil d'école (lors de sa réunion du 15 janvier 2018) s'est prononcé pour le maintien de la semaine scolaire sur 4.5 jours, alors que le conseil municipal a (délibération du 5 février 2018) sollicité une dérogation auprès de l'académie pour le retour à une semaine de 4 jours d'école. A la demande des services de l'académie, un conseil d'école extraordinaire a eu lieu pour essayer de trouver un terrain d'entente concernant l'organisation de cette semaine scolaire à partir de septembre 2018.

M. le maire fait savoir :

Lors de ce conseil d'école extraordinaire du 13 mars 2018 (auquel assistait l'inspectrice) chaque membre a expliqué sa position concernant le retour à une semaine de 4 jours d'école ou le maintien de l'organisation actuelle, ensuite un vote a eu lieu. C'est le maintien de la semaine sur 4.5 jours d'école qui a obtenu le plus de voix. 2/4

Il n'y a donc toujours pas d'accord entre le conseil d'école et le conseil municipal pour solliciter une dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire à partir de septembre 2018.

Nous devrions recevoir un courrier de l'académie pour connaître la suite de la situation. Donc ce point ne

fait pas l'objet d'une délibération au présent conseil municipal.

Il nous a été rappelé que l'on avait jusqu'au mois de juin pour demander une dérogation concernant l'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée. Cependant M. le maire souhaite que la situation soit tranchée avant pour prévenir au plus tôt les parents d'élèves et l'organisation du travail des agents de la commune.

9 - Présentation du rapport du syndicat des eaux du Val de Curraize :

M. le maire invite M. Jean-Pierre GACHET à présenter ce rapport. Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel, exercice 2016, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, **le conseil municipal, prend acte de cette présentation.**

10 - Présentation du rapport du syndicat de production d'eau du Montbrisonnais (SYPEM) :

M. le maire invite M. Jean-Pierre GACHET à présenter ce rapport. Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel, exercice 2016, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYPEM, **le conseil municipal, prend acte de cette présentation.**

Le conseil municipal est informé :

- . **Recensement de la population 2018** : 1 454 habitants recensés.
- . **Invitation du Sous-Préfet** : M. le maire propose de l'inviter. Le conseil municipal donne son accord.
- . **Le tribunal administratif** annule la décision du maire du 23 octobre 2015 refusant un permis d'aménager ayant pour objet un remblai afin de stabiliser un terrain suite à des inondations. (concernant ce permis d'aménager le maire avait suivi l'avis du département pour le motif du refus).
- . **Le prochain conseil municipal** était prévu le mardi 15 mai 2018. Ce jour-là il y a un conseil communautaire, M. le maire propose donc d'avancer la date du conseil au lundi 14 mai. Le conseil donne son accord.
- . **Accueil d'un spectacle de la programmation des PréAmballes 2018** : la candidature de notre commune n'a pas été retenue. Les PréAmballes 2018 se dérouleront dans les communes suivantes : Lavieu, Bonson, St Romain Le Puy, Chambles, Montbrison, Essertines, Précieux, Grézieux Le Fromental, Lézigneux.
- . **M. le Maire a assisté à une réunion à la gendarmerie de St-Bonnet-Le-Château**. Il était notamment question des statistiques sur la délinquance et les accidents de la route.
- . **Sécurité sur la Route Départementale 5** : M. le maire donne lecture du courrier du département en date du 28 mars 2018.
- . **Le Montbrison Rugby Club organise un tournoi de rugby à 5**, le samedi après-midi 14 avril 2018 (à partir de 13 h 30) sur le stade municipal de notre commune. Le maire, les adjoints, les conseillers sont invités.
- . **M. le Maire assistera au congrès des maires du département de la Loire, le 27 avril 2018** à St-Galmier. Il peut être accompagné par un membre du conseil, l'inscription doit se faire avant le 14 avril 2018.
- . **Loire Forez Agglomération nous a transmis un courrier dont l'objet est : appel à projets européen WIFI4EU**. Nous devons leur faire connaître avant le 24 avril 2018 si on envisage d'équiper un ou plusieurs sites publics de notre commune d'un accès WI-FI public. L'accès sera gratuit pour les usagers, la commune devra s'engager à assurer les dépenses récurrentes de fonctionnement sur une période de 3 ans (abonnement, maintenance, fonctionnement des serveurs ...). Il est décidé de ne pas équiper de sites publics de la commune d'un accès WI-FI.
- . **M. Frédéric MILLET et M. le maire assisteront à la commission moyens généraux de Loire Forez le 4 avril 2018**
- . **Le 9 avril 2018 réunion du Centre Communal d'Action Sociale de la commune**
- . **Le 12 avril 2018 réunion du Syndicat de l'eau du Val de Curraize (budget ...)**
- . **Le 24 avril 2018 aura lieu un conseil communautaire à Loire Forez Agglomération**
- . **Le 25 avril 2018 à 18 h réunion du pôle Centre Est et Ouest**
- . **Le 26 avril 2018, pot de départ d'un agent qui part en retraite**
- . **Le 26 avril 2018 journée inter-génération**
- . **Le 27 avril 2018, à 9 h réunion avec Loire Forez Agglomération** dans le cadre de l'appel à projet et le devenir des bâtiments communaux

3/4

- . **Le 2 mai 2018, commission développement à Loire Forez Agglomération**
- . **Le 3 mai 2018 commission moyens généraux à Loire Forez Agglomération**
- . **Le 4 mai 2018 à 18 h en mairie accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés,**
Commune de Saint-Georges-Haute-Ville – compte – rendu de conseil municipal du 3 avril 2018

- . **L'assemblée générale de l'ADTHF a eu lieu le 23 mars 2018** (M. Jean-Pierre Gachet et M. Didier Chambon y assistaient). L'ADTHF va organiser : des veillées du patrimoine le 14 et 15 avril 2018 à La Chapelle en Lafaye, une marche : la randonnée des balcons le 17 juin 2018 à partir de St-Bonnet-Le-Château.
- . **Lors de la réception des nouveaux habitants et des nouveaux-nés** : un cadeau sera offert aux nouveaux-nés et il est prévu de faire faire des porte-clés pour offrir aux nouveaux habitants.
- . **La prochaine commission communale animation** aura lieu le lundi 23 avril 2018 à 18 h.
- . **M. Hervé Duquesne rappelle que le 18^{ème} printemps de l'histoire**, organisé par le centre social de Montbrison (du 6 au 8 avril 2018), a pour thème la guerre 14 /18 et après. Ce programme est intéressant et peut nous guider pour notre cérémonie commémorative envisagée le 11 novembre 2018 sur notre commune.
- . **M. Didier CHAMBON confirme qu'un poteau indicateur en bois avec flèche jaune sera installé** sur notre commune pour signaler le chemin de St-Jacques de Compostelle (il avait été prévu d'apposer une flèche jaune sur un poteau en fer existant, la flèche sur un poteau bois sera plus esthétique).
- . **M. Didier CHAMBON et M. le Maire ont assisté, le 30 mars 2018, à une réunion d'informations** sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à Saint-Marcellin en Forez.

La séance de conseil est levée à 23 h 25

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 9 avril 2018,*

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,

4 /4